



Compte rendu du Conseil de quartier du plateau du 5 octobre 2023

Présents : AM. Leseney, V. Sanson, G. Remones, M. Mazières, S. Guillemain, G. Soubrillard, Didier Bernateau J. Poupée, C. Pinot

Excusés : F. Cohen, M. Dixmier, I. Leblic, F. Moret, G. Pinot, C. Rollin, M. Shteto, M. Perrin, P. Mokhbi, F. Robert

Ordre du jour :

CR de la réunion avec Fatah Aggoune

- 1- préemption maison en face le Franprix
- 2- camions de plus de 3,5T rue Raymond Lefebvre quelle solution ?
- 3- poubelles non rentrées
- 4- Les cafés payent-ils des droits de terrasses ?
- 5- problème posé par les habitants du 67 rue Raymond Lefebvre

Mise en oeuvre d'une force de proposition

- 1- pour les poubelles
- 2- pour les arbres

autres questions :

- la question du chien du Monaco
- vitesse excessive des voitures rue Benoit Malon. (Marie Forget)
- le camp de Roms sur PVC (dalia Obeid) remis à la prochaine réunion..

Début de la séance 20h45

CR de la réunion avec M Aggoune :

1- Préemption envisagée d'un pavillon angle rue Gabrielle/Blanqui : La ville prévoit cette acquisition, en rapport avec le projet possible de couverture partielle du RER B, et la possibilité d'une liaison piétonne entre les rues Anjolvvy et Gabrielle. Cet emplacement peut permettre d'agrandir un trottoir, ou devenir un lieu de rencontre pour les habitants (type café etc..). En attendant l'avancée de cette étude, ce lieu sera loué et occupé. Une autre acquisition est envisagée : le bâtiment à gauche de l'entrée nord (PVC) du RER B, pour permettre à une éventuelle passerelle vers la Cité Universitaire d'exister un jour. Préempter des lieux avant la définition d'un projet permet aux mairies d'éviter la spéculation foncière.

2-La question récurrente des poubelles, impliquant une question d'hygiène et de salubrité publique a donné lieu à 3 actions à entreprendre par la mairie et/ou l'EPT : Rappel auprès des propriétaires, copropriétaires et occupants locataires des immeubles du numéro à appeler pour remplacer gratuitement les poubelles sans couvercle, et celui pour l'enlèvement gratuit des encombrants. Rappeler aussi l'adresse et les conditions d'accès de la déchèterie de la Poterne des peupliers. Dans ce rappel, inclure une sensibilisation aux conséquences de non-respect (saleté, rongeurs...), allant jusqu'à une amende. (Sophie est chargée de préparer le courrier à l'EPT et la maire)

Le conseil de quartier regardera la possibilité de prendre un nombre limité de place de stationnement pour y positionner des groupes de poubelles éventuellement masqués par du mobilier urbain, et/ou de positionner ce mobilier sur trottoir quand cela est possible et proposera un plan à cet effet, afin que la mairie/EPT puisse mettre en oeuvre cette disposition après validation.

La ville de Paris dispose d'un règlement obligeant les commerces à tenir propre les abords de leur magasin, notamment ceux de vente de produits d'alimentation, et il semble même qu'ils puissent être tenus responsables des emballages jetés provenant de leur vente, et potentiellement verbalisés ; la mairie explorera cette solution et rendra compte de son application.

3-Droit de terrasse : Le Droit de Terrasse est un prix à payer à la ville par les restaurateurs ou bars qui y installent des clients. Jusqu'à maintenant, ce droit payant n'existait pas à Gentilly, mais ça va changer. Tous les services municipaux sont en train d'étudier les règles, les prix, les obligations des commerces (accès des trottoirs aux Personnes à Mobilité Réduite, engagement de

nettoyage, etc...) et tous les endroits possibles vont être examinés. Ce droit sera mis au vote au Conseil Municipal de décembre 2023.

4- Concernant le contentieux opposant une famille à son voisin qui a démoli une partie de son bien immobilier et laissé les gravats sur place, occasionnant des dommages (fissures, humidité), Mr Aggoune rappelle que ce type de conflit est d'abord à traiter juridiquement au privé et ne concerne pas directement la mairie ; par contre les propriétaires lésés peuvent consulter l'aide juridique, mise gratuitement à disposition par la mairie, qui leur expliquera la procédure à suivre ; Par ailleurs, il semble que les caves du bien démoli soient squattées, ce qui empêcherait la vente dudit bien par son propriétaire pour une construction neuve, dont le permis a été obtenu (et donc est consultable) et cela bloque une résolution de la question ; il est alors suggéré que la mairie déclare le bien en péril- ce qui semble possible au vu de son état- et cela permettrait une évacuation immédiate des occupants et la libération du lieu pour la suite ; à suivre pour la prochaine réunion.

5-Plantation des arbres : il est rappelé que des emplacements d'arbres morts et enlevés ont été bituminés ce qui occasionne une grande incompréhension dans le contexte actuel de demande de verdissement ; il est aussi rappelé qu'il y a une forte demande de plantations dans différents lieux, places et rues, nonobstant les difficultés techniques (réseaux, frondaisons proches des habitations), financières et « politiques » (désaccord de certains riverains sur implantation ou essence) ; le conseil proposera un plan d'implantation souhaité pour les prochaines réunions, sachant que, outre la plantation proprement dite, il conviendrait pour la mairie en amont de traiter avec des pépiniéristes pour prévoir des sujets suffisamment adultes le moment venu, éventuellement mettre en place une centrale d'achat groupé (EPT ? Ville de Paris qui annonce vouloir planter plusieurs milliers d'arbres ?) , rechercher des subventions éventuelles (nota : l'EPT dispose d'un service dédié à ce sujet) , mettre en tension les services techniques pour la maintenance et l'arrosage, prévoir une pédagogie auprès des habitants et mettre en place un échéancier des plantations. Il convient que ces actions soient exposées lors des prochaines réunions.

Mise en œuvre d'une force de proposition :

Concernant les poubelles : afin de régler le cas des poubelles impossibles à rentrer nous recherchons des places de stationnement qui pourraient être dédiées à l'installation des poubelles qui ne peuvent pas être rentrées : Didier se charge de récupérer les plans

Concernant les arbres : Guy se charge de faire des propositions avec un plan qui permettront d'inscrire nos demandes de plantations

Autres questions :

- Le chien du Monaco : dans la perspective du règlement qui sera proposé par la mairie (cf le point 4 du CR de la réunion avec Mr Aggoune) on verra ce qu'il en sera.

- vitesse excessive des voitures rue Benoit Malon. (Marie Forget) proposition des mettre un gendarme couché pour ralentir la vitesse (courrier à Fatah Aggoune)

• les encombrants rue R. Lefèbvre (Cyrill) : traité plus haut : une discussion avec le patron du restaurant a permis de mettre les choses au point... à suivre.

fin de séance 22h

Prochain CdQ plateau le 9 novembre 2023 20h30 salle Marcel Paul